

Gerbeurs à cond. accompagnant



Code CPF
328806

Objectifs

1. Maîtriser les connaissances théoriques et pratiques requises pour l'utilisation en sécurité des chariots gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant dans un cadre professionnel
2. Être capable de conduire en sécurité des chariots gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant conformément à la recommandation R485 de la CNAM

Public Visé

Toute personne amenée à utiliser des chariots gerbeur accompagnés de la recommandation R485

Pré Requis

1. Être âgé d'au moins 18 ans ;
2. Avoir des aptitudes de conduite des engins ;
3. Maîtriser le français (oral et écrit)
4. Maîtriser des 4 opérations mathématiques de bases

Objectifs pédagogiques

Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique.

Le formateur suit un plan précis pour aborder progressivement tous les points du programme. Partie théorique : Alternance d'apport théorique par le formateur à l'aide d'un exposé par vidéoprojecteur, à l'aide de moyens numériques en plateforme d'apprentissage numérique et d'exercices en groupe (étude de cas vidéo, schémas, etc.), d'échange d'expériences, de démonstration et d'explications sur paperboard.

Vérification des acquis tout au long de la formation à l'aide de quizz
Partie pratique : Mise en situation en groupe. Après démonstration et explication par le formateur, à tour de rôle, chaque stagiaire effectue des manœuvres sous sa direction pendant que le reste du groupe suit en écoute pédagogique les indications et corrections du formateur.

Les exercices augmentent progressivement en difficultés et sont adaptés à l'évolution de chaque stagiaire. Un bilan est effectué en fin de journée pour suivre la progression.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Illustration : PowerPoint, vidéo en salle de cours ;
- Remise d'un dossier de stage ;
- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes ;
- Méthode d'apprentissage numérique
- Entraînement pratique à la conduite sur des PEMP concernées.
- Aire d'exercice pratique conforme
- - Ponts roulants et portiques

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur spécialisé dans la conduite et la manipulation des engins concernés.

→ Titulaires des diplômes/titres/certificats requis (CACES®, permis

Parcours pédagogique

THEORIE :

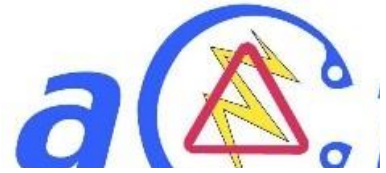
- Connaissances générales
- Technologie des chariots gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant – Les catégories CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilités des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant

Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

PRATIQUE :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance



de conduire, etc.)

Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Examineurs certifiés testeurs CACES® par Bureau Veritas

Certification Les validation et examens CACES®

Recommandation de la CNAM R485 ; Article R4323-55 du code du travail : La conduite des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. D'autre part, les travailleurs doivent être titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement, sur la base d'une évaluation effectuée par ce dernier. Cette évaluation, destinée à établir que le travailleur dispose de l'aptitude et de la capacité à conduire l'équipement pour lequel l'autorisation est envisagée, prend en compte les 3 éléments suivants : Un examen d'aptitude réalisé par le médecin du travail ; Un contrôle des connaissances et savoir-faire de l'opérateur ; Une connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation. Selon la circulaire DRT 99/7 du 15/06/1999, « l'application des recommandations de la CNAM (CACES®) constitue un bon moyen de se conformer avec obligation en matière de contrôle des connaissances et de savoir-faire pour la conduite en sécurité de l'équipement » (2ème Condition de délivrance de l'autorisation de conduite dans le cadre de la formation concernée).

Méthodes et modalités d'évaluation

- Suivi et sanction de la formation : feuille de présence, attestation individuelle de fin de formation et certificat CACES® en cas de réussite aux examens.

- Appréciation de l'acquisition des compétences et de l'atteinte des objectifs par l'organisme de formation : Tests CACES® (Examens théoriques et pratiques selon la recommandation R485 de la CNAM) ou équivalent.

- Mesure de la qualité globale de la formation, de l'atteinte des objectifs et de l'impact sur la pratique professionnelle par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud puis à froid

Durée

21.00 Heures

3 Jours

Effectif

De 3 à 8 Personnes



Contactez-nous !

Eric FERIGO
Gérant

Tél. : 0564270517

Mail : contact@certiconsult.fr